



## Conseil d'administration

330<sup>e</sup> session, Genève, 17 juin 2017

GB.330/INS/8/1

Section institutionnelle

INS

Date: 5 juin 2017

Original: anglais

### HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapports du bureau du Conseil d'administration

### Premier rapport: dispositions en vue de la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques

1. Le *Règlement pour les réunions régionales*, adopté par le Conseil d'administration à sa 301<sup>e</sup> session (mars 2008) et confirmé par la Conférence internationale du Travail à sa 97<sup>e</sup> session (juin 2008), prévoit que le Conseil d'administration fixe la date, le lieu et l'ordre du jour de chaque réunion régionale.
2. Lors de la dernière Réunion régionale des Amériques, qui s'est tenue à Lima en octobre 2014, le gouvernement du Panama a offert d'accueillir la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques, proposition qu'il a confirmée dans des lettres datées du 20 octobre 2016 et du 2 mars 2017. Le Conseil d'administration a indiqué à titre provisoire que la réunion pourrait avoir lieu dans le courant du mois d'octobre 2018<sup>1</sup>. A l'issue de consultations informelles avec le gouvernement et après que différentes options aient été étudiées quant aux lieux et aux dates où la réunion pourrait se tenir, il a été décidé de proposer au Conseil d'administration que la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques se déroule dans la ville de Panama, du mardi 2 au vendredi 5 octobre 2018.
3. Conformément aux précédentes réunions régionales des Amériques, les langues officielles proposées pour la réunion sont l'anglais et l'espagnol.
4. Comme lors des précédentes réunions régionales des Amériques, il est proposé d'inviter les gouvernements de l'Espagne et du Portugal à se faire représenter en qualité d'observateurs à la réunion.
5. L'ordre du jour proposé pour la réunion consiste en l'examen, sur la base du rapport du Directeur général et de la Déclaration de Lima, des progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent au cours des quatre dernières années et des

<sup>1</sup> Document [GB.329/INF/1](#).

principaux défis que la région doit relever pour instaurer un modèle propice à une croissance plus soutenue, inclusive et durable et à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une attention toute particulière sera accordée à la coordination de politiques intégrées favorables à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, en vue, notamment, de favoriser le développement productif et inclusif, le plein emploi productif ainsi que le travail décent, de promouvoir la formalisation et d'étendre les systèmes de protection sociale financièrement viables, et de veiller à ce que les droits au travail soient respectés, à ce qu'il existe un environnement propice aux entreprises durables et à ce que le dialogue social contribue à la réalisation de ces objectifs. Le résultat attendu de la réunion est qu'elle jette les bases d'un programme d'action qui ouvre la voie à un avenir meilleur pour les travailleurs des Amériques, tel que souhaité par les mandants de l'OIT.

- 6. *Les membres du bureau du Conseil d'administration recommandent au Conseil d'approuver les dates, le lieu, l'ordre du jour et les dispositions proposés pour la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques.***